

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 août 2026

Présents : Hervé Baro, William Anstett, Hélène SAUNIERE, Gérard Ferrand ,
Blandine Olive.

Présents en visio : Sylvie SEGUY, Kattalin FORTUNÉ

Procurations : Sylvie SEGUY donne procuration à Gérard FERRAND, Kattalin
FORTUNÉ donne procuration à Hervé BARO.

Tenu à huis clos.

I – Avenir de la DSP* de l'auberge. (* délégation de service public)

Le conseil municipal s'est réuni en urgence suite à l'incident du 31 juillet 2026 survenu entre les aubergistes (délégataires) .

Au vu de la gravité des faits , M. le Maire propose que soit engagée une procédure de résiliation de la DSP .

Conformément à cette procédure, une mise en demeure doit être signifiée aux délégataires pour les informer et les convoquer à une réunion contradictoire .

Il propose que le courrier leur soit remis en main propre ce vendredi 7 août.

Cette réunion, leur permettant de s'exprimer sur l'incident du 31 juillet et ses conséquences , aura lieu le mardi 11août 2026 à 10h00 en présence des élus.

A l'issue de celle-ci , le conseil municipal se réunira le même jour à 18h pour décider des suites à donner à cette affaire.

Une notification de la décision sera ensuite remise en main propre aux délégataires

Vote : Accord à l'unanimité